



Rapport annuel 05:

Les principaux chiffres et informations importantes sont résumés dans le condensé P. 2-6



Commission de la caisse

Josef Durrer et Mariette Bottinelli ont démissionné au 30.06.2006 P. 7



Bon à savoir

Changement de primauté et rachat effectué jusqu'à l'âge de 22 ans P. 8

Coup de frein momentané sur la loi relative à PUBLICA

Les 08./09.06.2006, le Conseil national s'est penché sur la loi relative à PUBLICA et a suivi les propositions du Conseil fédéral sur les points essentiels du dossier. L'UDC n'étant pas d'accord avec la création d'une caisse fermée pour les bénéficiaires de rente et le PS qualifiant le projet «d'exigence abusive pour le personnel de la Confédération», ces deux fractions se sont alliées pour faire capoter le vote. Il appartient donc au Conseil des Etats de trouver une issue pour mener à bien le projet. L'entrée en vigueur au 01.07.2008 reste malgré tout possible.

Changement de primauté et consolidation financière

Le 23.09.2005, le Conseil fédéral a remis aux chambres fédérales le message relatif à la loi sur PUBLICA. La révision portait sur le changement de la primauté des prestations vers la primauté des cotisations. A l'avenir, PUBLICA sera gérée en tant qu'institution collective, ce qui implique la gestion de comptes individuels pour chaque employeur. Simultanément au changement de primauté, on procédera également à une consolidation financière de la caisse. Celle-ci comprend la couverture du coût des prestations et la baisse, de 4 à 3.5%, du taux d'intérêt technique pour les assurés actifs. La conséquence pour ces derniers se traduira sous forme de cotisations plus élevées, de radicales réductions des prestations futures durant la période transitoire et en particulier lors de retraite anticipée. Pour atténuer le risque financier inhérent à la grande proportion de bénéficiaires de rente, risque qui pénaliserait encore les assurés actifs en cas d'insuffisance de revenu de la fortune, une caisse de rentiers devrait être créée pour les bénéficiaires de rente avec garantie des prestations par la Confédération.

Taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique est une valeur comptable utilisée pour déterminer, à l'aide d'un modèle, les droits en cours d'acquisition et calculer, sur cette base, le montant des cotisations et des taux de conversion correspondant à l'âge. Avec un taux d'intérêt technique plus bas, il y a moindre danger que, selon l'évolution des marchés financiers, la promesse de prestation ne puisse être tenue.

Délibérations au Conseil national

Au début des six heures de délibérations la proposition de renvoi, formulée par le PS et les Verts, a été rejetée par 90 voix contre 60. Malgré la faible majorité de la commission, le Conseil national a accepté l'idée d'une caisse fermée pour rentiers avec 82 voix pour et 73 contre. Le PS et les Verts ont tenté de contrer la baisse du taux technique, d'obliger les employeurs à accorder le renchérissement sur les rentes lorsqu'il dépasse 4.5%, d'obtenir une garantie à 100% des acquis pour la génération des 55 à 65 ans, une rente de vieillesse complète au bout de 40 ans d'assurance et également de garantir, à charge de l'employeur, une rente de vieillesse équivalente à l'actuelle pour les 45 à 55 ans. Toutes ces propositions ont été rejetées à près de 60 voix sur 90.

Les propositions de l'UDC, rejet de la Caisse fermée pour les rentiers et suppression de l'invalidité professionnelle, ont également essuyé un refus. Par contre le Conseil national approuvait les deux améliorations proposées par la Commission des institutions politiques, à savoir le début de cotisation à 22 ans et une baisse des cotisations pour les 45 à 55 ans couplée à une augmentation correspondante pour l'employeur. Pour les coûts à charge de l'employeur, le Conseil fédéral proposait 11 à 14%. Le Conseil national a opté pour un compromis de 9 à 13.5%. Alors que les délibérations sur la loi arrivaient à leur terme, l'UDC s'alliait avec le PS et les Verts pour faire front contre le PRD, le PDC et le PEV. Finalement le projet échouait par 66 contre 93 voix.

Le Conseil des Etats doit trouver une issue

Eu égard au fait que la nécessité de la modification de la loi reste incontestée et que le temps presse, le Conseil des Etats devra trouver une solution susceptible de réunir la majorité du Conseil national. Il est à craindre qu'en raison de la polarisation des forces au Parlement, la 2e chambre sacrifie la caisse fermée des rentiers afin de rallier l'UDC à sa cause. En compensation, les quelques 900 millions de francs représentant le coût de l'abaissement du taux technique pour les bénéficiaires de rentes devraient être remboursés sous forme de versement unique à PUBLICA.

Il va de soi que la Commission de la caisse penche toujours pour la Caisse fermée proposée dans le message. Si, pour des raisons politiques on devait s'écarter de cette solution, la Commission de la caisse se résoudrait à adhérer à une autre solution pour autant qu'elle soit financièrement équivalente à celle proposée avec la caisse fermée réservée aux bénéficiaires de rente. ■

Josef Durrer

Vice président de la commission de la caisse
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Informations sur les délibérations parlementaires au sujet de la loi relative à PUBLICA:

http://www.parlament.ch/afs/data/f/gesch/2005/f_gesch_20050073.htm

Rapport annuel 2005: Condensé

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Total du bilan en CHF	32'773'282'171
Rendement des actifs immobilisés	9.85%
Cotisations réglementaires en CHF	697'451'772
Réserve mathématique en CHF	28'045'180'511
Taux de couverture au sens de l'art. 44 OPP 2	107.6%

Nombre de personnes assurées actives (rapports d'assurance)

31.12.2005 31.12.2004

Plan de base		
Hommes	30'154	30'988
Femmes	12'789	12'966
Total	42'943	43'954
Plan complémentaire		
Hommes	22'084	19'330
Femmes	7'954	6'808
Total	30'038	26'138
Nombre total de rapports d'assurance parmi les personnes assurées actives	72'981	70'092

Nombre de personnes assurées actives (personnes physiques)

31.12.2005 31.12.2004

Administration fédérale	36'557	36'992
Domaine des EPF	13'847	13'675
Organisations affiliées (62)	2'840	2'805

Nombre de rentes servies

31.12.2005 31.12.2004

Rentes de vieillesse	29'535	28'913
Rentes pour enfants de retraités	598	546
Rentes d'invalidité	2'439	2'669
Rentes pour enfants d'invalides	509	533
Rentes de viduité / rente de partenaire	10'841	10'781
Rentes d'orphelins	490	501
Rentes transitoires de vieillesse	5'764	5'627
Rentes de substitution AI	703	883
Total	50'879	50'453

Nombre de nouvelles rentes

01.01.-31.12.2005 01.01.-31.12.2004

Rentes de vieillesse	1'686	1764
Rentes d'invalidité	201	92
Rentes pour survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	673	615

Nombre de bénéficiaires de rente

31.12.2005 31.12.2004

Administration fédérale	27'501	27'107
Domaine des EPF	1'405	1'093
Organisations affiliées	2'603	2'494
RUAG: Droit à la rente avant le 01.07.2001	3'346	3'465
SRG SSR idée suisse: Droit à la rente avant le 01.01.2003	1'309	1'342
Swisscom: Droit à la rente avant le 01.01.1999	8'248	8'442

Nombre de personnes assurées actives (rapports d'assurance)

Etant donné que PUBLICA propose deux plans d'assurance (plan de base et plan complémentaire), une distinction s'impose entre le nombre de personnes physiques et le nombre de rapports d'assurance. Une personne physique peut faire l'objet de plusieurs rapports d'assurance. La catégorie des assurés actifs inclut les personnes assurées uniquement contre les risques.

Globalement on note un recul du nombre de rapports d'assurance dans le plan de base, recul explicable par les compressions de personnel au sein de l'administration générale de la Confédération.

Sur les 53'244 personnes physiques assurées, 23'206 sont assurées uniquement dans le plan de base, 10'301 uniquement dans le plan complémentaire et 19'737 sont assurées dans les deux plans.

Nombre de rentes servies

La diminution, par rapport à l'exercice précédent, du nombre de rentes d'invalidité est principalement due à la conversion de la rente d'invalidité en rente de vieillesse lorsque la personne bénéficiaire atteint l'âge réglementaire de la retraite AVS. Le nombre de nouveaux cas d'invalidité issus de l'effectif des actifs étant inférieur, cette baisse n'a pas été compensée.

Nombre de bénéficiaires de rentes

Lors de la création de leur propre caisse de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont laissé leurs effectifs de rentiers à l'ancienne caisse fédérale de pensions CFP. Ces effectifs, gérés séparément, ont été transférés à PUBLICA le 01.06.2003. Ils constituent l'une des raisons de l'importance du quota des rentiers au sein de la caisse.

A l'exception des rentiers des organisations susmentionnées, toutes les personnes qui, le 31.05.2003 percevaient une rente, continuaient à figurer dans le groupe des bénéficiaires de rente de l'administration fédérale. La répartition par employeurs effectifs (Confédération, EPF et organisations affiliées), effectuée en 2005, motive l'augmentation importante des rentiers du domaine des EPF.

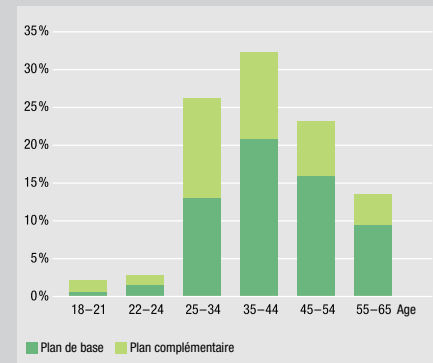
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

Actifs (en CHF)	31.12. 2005	31.12. 2004
Placements	32'625'060'200	30'801'110'782
Actions	8'092'210'875	7'039'933'061
Liquidités	1'701'188'250	1'029'831'673
Créances Confédération	5'178'767'302	7'578'767'302
Autres créances	170'476'812	137'650'468
Hypothèques	1'558'245'148	1'828'148'955
Immeubles	1'552'788'376	1'276'510'643
Obligations	14'371'383'437	11'910'268'680
Capital de l'entreprise	29'267'863	21'082'647
Compte de régularisation actif	118'954'107	55'510'315
Total des actifs	32'773'282'170	30'877'703'744

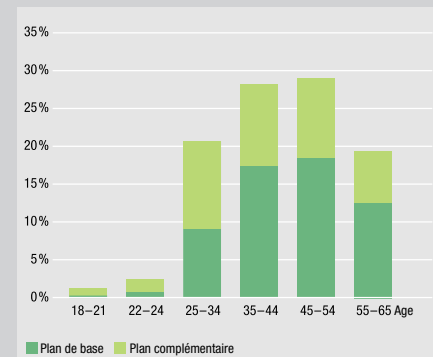
Passifs (en CHF)	31.12. 2005	31.12. 2004
Dettes	100'617'072	66'230'487
Prestations de libre passage et rentes	47'533'467	24'394'905
Autres dettes	23'815'742	20'752'935
Dettes de l'entreprise	29'267'863	21'082'647
Compte de régularisation passif	5'697'482	7'056'604
Réserves de contributions de l'employeur	29'682'971	29'174'047
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	30'330'192'594	29'449'826'162
Capital de prévoyance assurés actifs	10'304'355'186	10'315'174'781
Capital de prévoyance retraités	17'951'882'208	17'845'171'308
Provisions techniques	2'073'955'200	1'289'480'073
Réserve de fluctuation de valeurs	2'307'092'051	1'325'416'444
Excédent des produits / des charges	0	0
Total des passifs	32'773'282'170	30'877'703'744

PYRAMIDE D'ÂGE DES PERSONNES ASSURÉES ACTIVES

Rapports de prévoyance Femmes

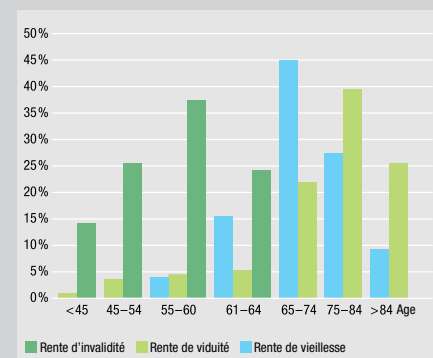


Rapports de prévoyance Hommes

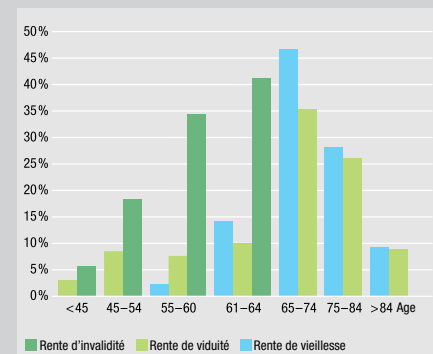


PYRAMIDE D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Femmes



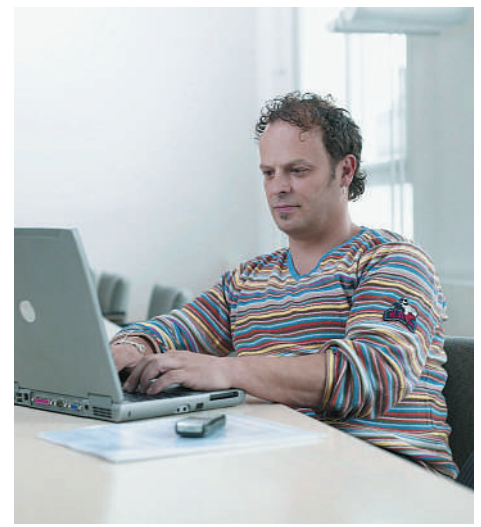
Hommes



COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF 01.01.–31.12.2005 en CHF 01.01.–31.12.2004

Cotisations et apports ordinaires et autres	859'893'661	1'098'731'020
Cotisations des salariés	291'618'473	293'944'377
Cotisations des employeurs	293'206'521	294'846'087
Cotisations supplémentaires des salariés	38'459'121	65'844'971
Cotisations supplémentaires des employeurs	74'167'656	135'493'131
Versements uniques et rachats	161'987'929	308'602'454
Versement à la réserve de cotisations des employeurs	453'961	0
Prestations d'entrée	185'134'642	507'292'524
Apports de libre passage	182'162'230	505'475'662
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	2'972'412	1'816'862
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'045'028'303	1'606'023'544
Prestations réglementaires	-1'734'361'482	-1'714'125'789
Rentes de vieillesse	-1'202'357'614	-1'172'377'685
Rentes de survivants	-279'969'459	-278'017'849
Rentes d'invalidité	-70'529'335	-78'311'564
Autres prestations réglementaires	-115'013'957	-114'376'316
Prestations en capital à la retraite	-65'505'130	-69'709'713
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-985'987	-1'332'662
Prestations de sortie	-389'451'253	-320'975'055
Prestations de libre passage en cas de sortie	-320'108'949	-251'899'637
Versements anticipés EPL/divorce	-69'342'304	-69'075'418
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'123'812'735	-2'035'100'844
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-881'869'749	-777'144'506
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	21'712'455	-320'519'035
Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance retraités	-106'710'900	30'964'059
Constitution de provisions techniques	-784'475'127	-474'893'625
Rémunération du capital d'épargne	-8'779'213	-7'697'144
Rémunération du capital d'épargne spécial	-3'163'003	-4'998'761
Constitution de réserve de cotisations de l'employeur	-453'961	0
Charges d'assurance	-10'000'000	-12'880'674
Cotisations au fonds de garantie	-10'000'000	-12'880'674
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'970'654'181	-1'219'102'480
Résultat net des placements	2'946'958'083	1'404'752'525
Rendement net des placements en actions	2'169'085'892	633'739'598
Rendement net des liquidités et opérations de change	-248'320'757	-160'609'544
Rendement net des créances Confédération	251'924'907	347'799'498
Rendement net des autres créances	4'477'935	8'309'014
Rendement net des hypothèques	41'773'719	51'213'654
Rendement net des immeubles	63'748'140	41'591'766
Rendement net des obligations	686'815'048	499'184'814
Frais d'administration des placements	-22'546'801	-16'476'275
Autres produits	7'777'779	1'391'542
Autres charges	-2'406'074	-9'482'456
Frais d'administration de l'entreprise	0	0
Total des frais de l'entreprise	-25'809'791	-25'059'948
Total des produits de l'entreprise	25'779'459	28'268'463
Excédent de frais de l'entreprise	30'332	-3'208'515
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	981'675'607	177'559'131
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-981'675'607	-177'559'131
Excédent des produits / excédent des charges	0	0



EXPERTS, ORGANE DE CONTRÔLE, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert agréé de PUBLICA, en matière de prévoyance professionnelle, est Hewitt Associates SA sis à Neuchâtel. Il contrôle périodiquement si la Caisse de pensions est en tout temps à même de faire face à ses engagements et si les dispositions actuarielles de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

Organe de contrôle

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) exige un contrôle par un organe indépendant qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements. L'organe de contrôle désigné par la Commission de la caisse est l'entreprise Ernst & Young SA sise à Berne.

Autorités de surveillance

L'autorité de surveillance de PUBLICA est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elle vérifie, entre autres, si les dispositions d'application sont conformes aux prescriptions légales.

Investment Controlling

PPCmetrics sis à Zurich est chargé du contrôle des investissements de PUBLICA.

Global Custodian

Le Global Custodian de PUBLICA est le Crédit Suisse Asset Management sis à Zurich.

⊙ BASES TECHNIQUES ET PROVISIONS TECHNIQUES

	en CHF 31.12.2005	en CHF 31.12.2004
Provision de longévité	690'915'900	558'778'773
Provision pour sinistres à régler PUBLICA	237'300'000	212'600'000
Provision pour risques décès et invalidité	133'400'000	132'900'000
Provision pour pertes sur retraites anticipées	352'338'000	200'400'000
Provision pour réserve mathématique des femmes de la génération d'entrée (org. affiliées)	5'100'000	5'100'000
Provision pour effectifs fermés de rentiers	121'600'000	121'600'000
Provision pour réserve mathématique des rentes AI de la CFP	125'000'000	29'800'000
Provision pour garanties (changement vers la primauté des cotisations)	300'000'000	0
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt pour effectif d'invalides (changement vers la primauté des cotisations)	80'000'000	0
Provision pour cas de rigueur	28'301'300	28'301'300
Total des provisions techniques	2'073'955'200	1'289'480'073



⊙ OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	en CHF 2005	en CHF 2004
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01	540'696'669	0
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	784'719'775	748'300'000
Correction de la valeur nominale des obligations au 01.01	0	399'557'313
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	1'325'416'444	1'147'857'313
Modification de la réserve du taux d'intérêt technique à charge du compte d'exploitation	579'847'684	177'559'131
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs à charge du compte d'exploitation	401'827'923	0
Modification de la correction de la valeur nominale des obligations à charge du compte d'exploitation	0	0
Modification de la réserve du taux d'intérêt technique suite à la première application de RPC 26	0	363'137'538
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs suite à la première application de RPC 26	0	36'419'776
Modification de la correction de la valeur nominale des obligations suite à la première application de RPC 26	0	-399'557'314
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12	1'120'544'353	540'696'669
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	1'186'547'698	784'719'775
Correction de la valeur nominale des obligations au 31.12	0	0
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	2'307'092'051	1'325'416'444
Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique (montant)	4'296'900'000	3'059'300'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	4'550'000'000	4'440'000'000
Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	-3'176'355'647	-2'518'603'331
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	-3'363'452'302	-3'655'280'225

Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de la caisse de pensions sont calculés selon les principes et directives de la Chambre suisse des actuaires-conseils et de l'association suisse des actuaires (Schweizerischen Vereinigung für Versicherungsmathematiker) émis le 01.01.2001 à l'intention des experts en caisses de pensions. Les calculs reposent sur les bases techniques CFA 2000 4%.

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement relatif aux réserves et provisions de PUBLICA, émis le 23.05.2005 par la Commission de la caisse assistée de l'expert en caisse de pensions (Hewitt Associates), de l'investment controller (PPCmetrics) et de l'organe de contrôle externe (Ernst & Young). Ce règlement a été approuvé par le Conseil fédéral le 22.06.2005.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation des valeurs englobe deux réserves: la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs des titres.

La constitution et la dissolution des réserves pour le taux d'intérêt technique et la fluctuation de valeurs évoluent toujours de manière synchronisée si bien que ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en pour cent, par rapport à l'objectif. Alors que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs des titres n'a augmenté que de CHF 110 millions (augmentation de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques), celle de la réserve de l'intérêt technique a augmenté de CHF 1.238 milliard. Cette forte augmentation est due à la nouvelle baisse des intérêts durant l'année 2005. ■

Commande du rapport annuel 2005

Vous souhaitez recevoir la version intégrale du rapport annuel 2005 de PUBLICA? Vous pouvez:

- le télécharger sous forme de document PDF, à l'adresse <http://www.publica.ch/publica/fr/unternehmen/geschaeftsbericht/index.html>
- le commander par courriel à info.publica@publica.ch
- ou par téléphone au n° 031 322 30 00
- ou encore par fax au n° 031 322 47 01

MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CAISSE

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Bottinelli Mariette	Représentante de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008
Buntschu Kurt	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008
Cavero Valérie	Représentante de l'employeur	01.05.2005–30.06.2006/2008
Cereghetti Piero	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Durrer Josef, vice-président	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008
Furrer Christian	Représentant de l'employeur	01.12.2004–30.06.2006/2008
Gerber Hugo	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2006/2008
Heri Erwin W.	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Maeder Marsili Irène	Représentante de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008
Müller Hans	Représentant des salariés	01.02.2004–30.06.2006/2008
Rosset Mariantonia	Représentante des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Savioni Monica	Représentante des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Scholl Fred	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Siegrist Otto	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2006/2008
Sommer Martin	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006/2008

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des salariés	29.10.2002–30.06.2006/2008
Graber Patrick	CFO de PUBLICA	29.10.2002–30.06.2006/2008
Heri Erwin W., président	Représentant de l'employeur	29.10.2002–30.06.2006/2008
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004–30.06.2006/2008
Maeder Marsili Irène	Représentante de l'employeur	01.01.2005–30.06.2006/2008
Müller Hans	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2006/2008
Senn Felix	Vice-directeur de l'AFF	01.08.2004–30.06.2006/2008
Wyss Oskar	Chef de gestion du portefeuille du DDPF auprès du représentant du propriétaire armasuisse	29.10.2002–30.06.2006/2008

MEMBRES DU COMITÉ POUR LA POLITIQUE DE PRÉVOYANCE ET LE DROIT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Bottinelli Mariette	Représentante de l'employeur	10.12.2002–30.06.2006/2008
Burgunder Daniel	Chef gestion des destinataires de PUBLICA	10.12.2002–30.06.2006/2008
Durrer Josef	Représentant de l'employeur	10.12.2002–30.06.2006/2008
Gafner Wasem Jacqueline	Cheffe des services de PUBLICA	10.12.2002–30.06.2006/2008
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2006/2008
Scholl Fred	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2006/2008
Sommer Martin	Représentant de l'employeur	20.03.2003–30.06.2006/2008

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Buntschu Kurt	Représentant de l'employeur	01.01.2005–30.06.2006/2008
Furrer Christian, président	Représentant de l'employeur	01.01.2005–30.06.2006/2008
Gerber Hugo	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2006/2008
Siegrist Otto	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2006/2008



Changement au sein de la commission de la caisse

A la fin du 1^{er} semestre 2006, des changements sont intervenus au sein de la commission de la caisse. Mariette Bottinelli et Josef Durrer, deux chevronnés représentants des employeurs, se sont retirés de l'organe de direction stratégique de PUBLICA. Ils ont été remplacés par Ruth Meier, vice-directrice de l'office fédéral de la statistique et Juan Gut, directeur de l'office fédéral du personnel, pour représenter les intérêts de l'employeur Confédération. En raison de la révision en cours de la loi sur PUBLICA, le Conseil fédéral a décidé, en novembre 2005, de prolonger la période administrative actuelle de la commission de la caisse jusqu'au 30.06.2008.

Josef Durrer: 30 ans au service de la caisse de pensions !

Avec le retrait de Josef Durrer, c'est une période de trente ans au service de la caisse fédérale de pensions qui s'achève. Durant ces trois décennies Josef Durrer a notamment accompagné le changement des statuts de 1988, ceux de 1995 ainsi que la mise sur pied de la caisse actuelle PUBLICA. La date du 01.06.2003 marquait le transfert de près de 100'000 personnes assurées et bénéficiaires de rente de l'ancienne caisse fédérale de pensions CFP vers PUBLICA. Grâce à ses connaissances impressionnantes et son énorme expérience, Josef Durrer était tout désigné pour devenir le premier président de la commission de la caisse. Le transfert de connaissances, de savoir-faire et d'expérience de l'ancienne CFP vers la nouvelle PUBLICA était assuré en permanence avec le président entré en fonction le 01.07.2002.

Avec la création de PUBLICA, le rôle de la commission de la caisse a fondamentalement changé. D'organe ayant simplement le droit d'être entendu, il devenait un organe de direction stratégique de PUBLICA, assurant la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse. En cette période mouvementée, grâce à Josef Durrer, le nouveau bateau était rapidement à même de voguer dans la bonne direction. Aujourd'hui, nous pouvons constater avec grande satisfaction que l'union de toutes les forces a fait que la commission de la caisse, organe de surveillance et de direction suprême, est devenue une instance qui fonctionne bien et qui accomplit ses tâches avec compétence et de manière responsable. Je souhaite remercier chaleureusement Josef Durrer pour son investissement inlassable mais surtout pour sa collaboration collégiale au sein de la présidence de la commission de la caisse. Nous avons toujours pu compter sur ses conseils et sa présence, ceci même au cours de ces deux dernières années alors qu'il était vice-président. Merci beaucoup Josef Durrer !

Mariette Bottinelli: un lien vers la politique du personnel !

Mariette Bottinelli, l'ancienne vice-direc-



Josef Durrer

Ancien Chef du personnel du Département fédéral de l'intérieur
Président 01.07.2002–31.08.2004
Vice-président 01.09.2004–30.06.2006



Mariette Bottinelli

Ancienne Directrice suppléante de l'Office fédéral du personnel
Membre 01.07.2002–30.06.2006



Ruth Meier

Vice-Directrice de l'Office fédéral de la statistique
Membre depuis le 01.07.2006



Juan Felix Gut

Directeur de l'Office fédéral du personnel
Membre depuis le 01.07.2006

trice de l'office fédéral du personnel, s'est également retirée. D'emblée, elle se révéla en tant que maillon important permettant de faire le lien avec la politique du personnel de la Confédération. A ce titre, elle s'est fortement impliquée dans les discussions sur la nouvelle loi relative à PUBLICA. Je me souviendrai également de son fort engagement pour le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, trouvant même des ramifica-

tions dans la prévoyance professionnelle. En mon propre nom et celui de la commission de la caisse, j'adresse à Mariette Bottinelli mes remerciements les plus chaleureux. ■

Hanspeter Lienhart

*Président de la commission de la caisse
Caisse fédérale de pensions PUBLICA*

Bon à savoir

⊙ J'AI EFFECTUÉ UN RACHAT POUR OBTENIR UN ÂGE D'ENTRÉE TECHNIQUE DE 22 ANS. QUELLES CONSÉQUENCES LE CHANGEMENT DE PRIMAUTÉ AURA-T-IL SUR LE RACHAT ?

En primauté des cotisations, les prestations sont non seulement définies en fonction du taux de conversion de la rente mais aussi, et c'est nouveau, par l'âge de vieillesse accumulé lors de la survivance du droit aux prestations.

L'âge de vieillesse se compose de la somme des cotisations acquittées par le salarié, celles versées par l'employeur, les prestations de libre passage, les apports provenant de divorce, les rachats effectués ainsi que les bonifications annuelles de l'intérêt.

C'est dire que les rachats supplémentaires effectués durant la période d'assurance avant le changement de primauté, augmentent l'âge de vieillesse (capital initial) imputable lors du passage en primauté des cotisations.

Par conséquent, plus l'âge de vieillesse est élevé, plus importante sera la rente.

Modification du droit à la rente après le passage en primauté des cotisations sur la base du plan standard (personnel jusqu'en classe 23 – salaire max. env. 128'000 francs)

Le tableau ci-après (extrait du message au Conseil fédéral) permet de comparer les rentes approximativement prévues en primauté des cotisations par rapport aux rentes selon le droit actuel. Les chiffres sont basés sur un début d'assurance à 22 ans):

Le tableau indique que, par rapport au droit actuel, les personnes assurées âgées entre 45 et 55 ans subiront, lors du changement de

primauté, une diminution du niveau de leurs prestations alors qu'elles l'atteindront avec peine, voire même pas du tout à 65 ans. Cette situation est connue et les employeurs sont à la recherche d'une solution pour y remédier

Disposition transitoire

Une garantie de droit est prévue pour les personnes assurées âgées de 55 ans et plus au moment du changement de primauté. Cette garantie statique, convertie en francs, équivaut à 95 % de la rente qui aurait été acquise à l'âge de 62 ans, selon le droit actuel (plan de base). Les rapports d'assurance et les données salariales au moment du changement sont déterminants.

Si, lors du changement, la rente en primauté des cotisations devait effectivement être plus élevée que celle garantie par l'ancien droit, c'est bien entendu la rente en primauté des cotisations qui serait versée. ■



Carrière standard (exemple)						
	Changement de primauté à l'âge de				Droit en vigueur (plan de base)	
	30	40	45	50		
Age de retraite	60	45.45 ¹⁾	43.85	41.47	37.48	54.26
	61	48.99	47.32	44.85	40.68	57.09
	62	52.61	50.87	48.29	43.96	60
	63	56.56	54.74	52.06	47.54	60
	64	60.78	58.89	56.08	51.36	60
	65	65.20	63.22	60.30	55.37	60

¹⁾ en pour cent de l'ultime gain assuré

⊙ IMPRESSUM

Editeur et adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél 031 322 30 00, Fax 031 322 44 22
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato,
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Servizio linguistico centrale del Dipartimento federale delle finanze DFF

Traduction en français

Denise Bohren, Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression

Rub Graf-Lehmann AG
Murtenstrasse 40, 3008 Berne

Tirage

73'000 Ex. d / 20'000 Ex. f / 5'500 Ex. i
ISSN 1661-1624
Berne, juillet 2006

⊙ CONTACT

Bénéficiaires de rentes

Notre service des rentes répond volontiers à vos questions. Vous pouvez l'atteindre au tél. 031 322 30 00.

Personnes assurées actives

Si vous avez des questions, adressez-vous au Service du personnel de votre employeur. Si vous privilégiez un contact direct, vous pouvez appeler la conseillère ou le conseiller compétent de PUBLICA. Vous trouverez son numéro de téléphone dans la liste des conseillères et conseillers à la clientèle de PUBLICA sous le lien

<http://www.publica.ch/publica/fr/produkte/kontaktadressen/index.html>